



Arnex-sur-Orbe, le 30 août 2021  
Préavis numéro 03/2021

## Préavis Municipal n° 03/2021 Arrêté d'imposition 2022

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les conseillers,

### Préambule

L'arrêté d'imposition actuellement en vigueur, adopté par le Conseil général lors de sa séance du 3 septembre 2020 arrivera à échéance le 31 décembre 2021. Il est donc nécessaire de le renouveler.

### Base légale

Conformément aux dispositions de la loi sur les impôts communaux, les arrêtés d'imposition doivent être soumis à l'approbation du Conseil d'Etat après avoir été adoptés par les conseils généraux. Le dernier délai accordé aux communes pour soumettre les arrêtés d'imposition de l'année 2022 à l'approbation du Conseil d'Etat est fixé au 30 octobre 2021.

### Considération

Les comptes de l'année 2020 se sont soldés par un bénéfice de CHF 34'064.78 et ceci malgré la baisse du taux d'imposition à 71%. Le budget 2021 prévoit un bénéfice de CHF 10'292.10 en tenant compte des incertitudes liées aux effets de la pandémie COVID-19 sur les futurs impôts. Les finances communales sont stables et permettant de continuer à entretenir notre patrimoine.

### Propositions municipales

La Municipalité propose au Conseil général de reconduire, le taux d'imposition à 71% de l'impôt cantonal sans modification par rapport à 2021 et d'augmenter l'impôt foncier actuel de 80% à 100% pour un traitement d'équité.

La Municipalité invite le Conseil général à bien vouloir prendre les décisions suivantes :

#### **Le Conseil général d'Arnex-sur-Orbe**

- **Vu le préavis municipal n°03/2021 relatif à l'arrêté d'imposition 2022**
- **Oui le rapport de la commission chargée d'étudier ce projet ;**
- **Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;**

**Décide d'accepter l'arrêté d'imposition 2022 fixant le taux d'impôt communal à 71% de l'impôt cantonal de base et d'amener l'impôt foncier communal à 100%.**

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 6 septembre 2021.

Au nom de la Municipalité

Le syndic

André Roch



La secrétaire

D. Michon-Gremion